

## Le bilan des premiers conseils municipaux... ... et alors ?

**Toutes nos propositions ont été systématiquement rejetées par la majorité, très souvent sans débat.**

Nous avons choisi de ne pas adopter une attitude d'opposition systématique mais de déterminer nos choix de vote en fonction des contenus et de la possibilité de nous associer à ce qui est proposé dans les délibérations.

Malheureusement, ce n'est pas le cas de la majorité qui vote systématiquement contre toutes les propositions que nous formulons, en particulier lorsque nous proposons des amendements aux délibérations. Un exemple caricatural nous en a été donné lors du conseil municipal du 12 novembre sur la délibération du règlement intérieur du conseil municipal.

**Pourquoi la majorité ne veut-elle pas accepter des propositions venant de l'opposition qui peuvent être constructives ?**

La majorité pourrait au moins répondre à nos propositions et argumenter sur ses choix. Mais ce n'est pas ce qui se passe, les conseillers municipaux majoritaires restent muets la plupart du temps et se contentent de voter. Le conseil municipal devient ainsi une chambre d'enregistrement des décisions prises par la seule majorité. Le consensus n'est jamais recherché.

## Qu'en est-il à la Communauté de Communes ?

Le maire de Fargues St-Hilaire pensait qu'il était acquis qu'il serait le président de la Communauté de Communes (CDC) des coteaux bordelais.

C'était sans compter sur la candidature de dernière minute de Christian Soubie qui l'a devancé d'une voix (14 voix à 13 et 2 blancs). Le maire de Tresses, directeur de l'hôpital de Libourne, de Ste-Foy La-Grande et de Blaye cumule donc les mandats pour être également le président de la CDC.

Lors du mandat précédent, sous la présidence de Jean-Pierre Soubie, les élus communautaires ne percevaient pas d'indemnité étant donné qu'ils étaient déjà indemnisés dans leur commune.

Sous la présidence de Christian Soubie, le conseil communautaire en a décidé autrement lors du conseil du 30 septembre 2020. Le président et les 7 vice-présidents sont désormais indemnisés.

Trois voix se sont prononcées contre dont celle d'Axelle Balguerie.

Alors que nous vivons une crise sanitaire sans précédent, qui risque de durer encore longtemps, nous pensons que des entreprises et des associations pourraient avoir besoin d'aides financières et que les indemnités des élus communautaires ne sont pas indispensables.

La CDC a fonctionné au moins depuis 12 ans sans indemnité.

Un point de satisfaction : le travail au sein des commissions de la CDC est beaucoup plus ouvert aux propositions de tous les conseillers.



JANVIER 2021 | N° 36

# La Gazette

Le bulletin d'information du Nouvel Elan Tressois

## Les vœux de vos élus du Nouvel Elan Tressois

En ce début de nouvelle année 2021 nos vœux vont d'abord vers vous, Tressois(es) et Tressois.

Ce sont des vœux de santé bien sûr, et d'espoir de sortir de la pandémie qui nous perturbe tous.

Vœux de sérénité et de joie pour vous, vos familles et vos proches.

Nous formulons également des vœux pour notre commune, Tresses, que nous souhaitons tournée vers un avenir durable et soucieuse des défis écologiques, sanitaires, sociaux et démocratiques auxquels elle doit faire face. Auxquels elle peut faire face en appliquant pleinement la devise de notre nation : "Liberté, Egalité, Fraternité". Soyons pour cela optimistes, solidaires et bienveillants les uns envers les autres.

Axelle Balguerie  
Anne-Sophie Quintard  
Floriane Roy  
Dominique Lacour  
Jean-Hervé Le Bars

## Le sommaire

Chers tressois(es) - 2  
Le bilan des CM - 3 et 4  
Et à la CDC ? - 4



Imprimé par Onlineprinters.fr

### La nouvelle démocratie

La crise sanitaire inédite que nous vivons actuellement depuis bientôt un an a rendu bien difficile la vie de chacun. Nous apprenons à vivre avec ce virus. Les mois de confinement et les difficultés d'organisation de réunion en groupe ne nous ont pas permis de communiquer avec vous à propos des élections de mars 2020.

Depuis mars 2020 de nouveaux Tressois sont arrivés à Tresses et ne nous connaissent pas. Nous sommes heureux de votre venue dans notre commune.

Le Nouvel Élan Tressois c'est un groupe de citoyens qui a proposé pour les élections municipales de 2014 et de 2020 une alternative à la liste du maire sortant.

#### Pourquoi ?

- parce qu'en **2008** pour les élections municipales il n'y avait pas d'autre liste, la liste du maire a donc été élue avec 100% des votes exprimés.
- parce qu'en **2011** le maire Jean-Pierre Soubie a démissionné pour donner sa place à son fils Christian Soubie tout en restant conseiller municipal, président de la Communauté de Communes et conseiller général.
- parce que depuis **1977** c'est la même famille qui dirige la commune de Tresses (père et fils) et qu'il y avait déjà eu le grand-père de 1945 à 1951. En 75 ans, la famille Soubie a cumulé 80 années de mandats de maire et de conseiller municipal.
- parce qu'une municipalité **sans alternance depuis 43 ans** fonctionnant avec les mêmes idées ne peut pas avoir toujours les bonnes solutions, il est indispensable d'avoir un contre-pouvoir.

**C'est le principe de base de la démocratie.**

#### Un campagne biaisée par une communication douteuse

Le dernier document de la liste du maire publié 5 jours avant les élections en mars 2020 comporte 4 pages consacrées à des mensonges proférés à l'encontre des candidats du Nouvel Élan Tressois.

Le but était clairement d'influencer votre vote en vous faisant croire que nous n'étions candidats que pour nos intérêts personnels. En effet, qui irait voter pour des candidats qui se présentent pour leurs intérêts privés et non pour l'intérêt collectif ?

En distribuant ce document le lundi 9 et le mardi 10 mars avant les élections du 15 mars, le maire et ses colistiers savaient pertinemment que nous n'aurions pas la possibilité d'y répondre avec les documents nécessaires et dans le temps légal, c'est-à-dire avant le vendredi minuit.

C'était une attaque déloyale qui a vicié le résultat des élections et qui méritait que nous entamions une procédure de recours. Nous attendons le jugement du Conseil d'État.

Or, tout au long de la campagne nous avons travaillé avec vous pour développer de nouvelles méthodes de gouvernance, pour l'intérêt commun, celui du plus grand nombre. Bien loin de nos intérêts personnels. Au contraire, ces méthodes permettent à n'importe quel citoyen (qu'il soit simple citoyen ou élu de l'opposition) de participer, d'être informé et de donner son avis.

A l'issue du scrutin de mars 2020, de nombreuses communes ont changé de système de gouvernance pour se diriger vers une gouvernance participative comme nous le proposons. A côté de chez nous en Gironde, il y a Saint-Ciers d'Abzac et Saint Médard-en-Jalles et de très grandes villes également comme Poitiers.

Nous sommes persuadés que l'avenir de notre pays passera par une gouvernance participative et les résultats de mars 2020 montrent déjà une adhésion très forte des citoyens à cette orientation.

- Depuis le 25 mai 2020, nous avons participé aux six réunions du Conseil Municipal (CM).
- Nous avons fait les propositions ou amendement suivants :

#### CM du 25 mai 2020

- le partage des délégations entre les deux groupes, Tresses Ensemble et Nouvel Élan Tressois, aux différents syndicats extérieurs : Syndicat d'Électricité de la Gironde, Syndicat d'Alimentation en eau potable.
- une limitation des délégations au maire pour ne pas engager la commune sans décision du conseil municipal (par exemple, le droit de préemption plafonné à 1 000 000 €, au lieu des 3 000 000€ proposés par le maire). Le maire n'a pas fait voter les amendements que nous avons proposés.

#### CM du 29 juin 2020

- la vice-présidence d'une commission à l'opposition (le maire étant de droit président de toutes les commissions).
- un abattement de 17% de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les entreprises pour 2020 correspondant aux deux mois de confinement pendant lesquels les entreprises ont été fermées.
- une distinction des tarifs entre les enseignes et les dispositifs publicitaires.
- ne pas augmenter la taxe sur la publicité extérieure pour 2021 par solidarité dans cette période de crise.
- une indemnité de fonction pour l'ensemble des conseillers municipaux. En effet, seuls les conseillers municipaux de la majorité en perçoivent une.
- le vote des subventions aux associations dans une délibération spécifique, distincte de la délibération globale du budget.

#### CM du 7 octobre 2020

- la signature par la commune du pacte pour la Transition écologique, sociale et démocratique, sur lequel le Nouvel Élan Tressois s'est engagé pendant la campagne électorale. (Question Orale)

#### CM du 7 octobre et du 12 novembre 2020

- la représentation paritaire, majorité/opposition pour le groupement de commande des travaux de voirie.

#### CM du 12 novembre 2020

- la présidence du Forum Tressois confiée à un de ses membres et non pas au maire.
- un débat sur le règlement du budget participatif, une augmentation progressive de ce budget et une consultation des Tressois sur le budget principal de la commune.
- un élargissement du diagnostic environnemental de la commune à une réflexion sur la préservation de la biodiversité et la sauvegarde du climat.
- une augmentation des dépenses de solidarité et une aide aux associations pour faire face à la crise sanitaire.
- 23 amendements au règlement intérieur du conseil municipal afin d'améliorer la participation démocratique de tous les conseillers municipaux et des Tressois. **Tous les amendements ont été rejetés sans débat par la majorité.**

#### CM du 9 décembre 2020

- la fonction de secrétaire de séance en conseil municipal à tous les conseillers municipaux et pas uniquement à ceux de la majorité.
- une augmentation de la rémunération des emplois vacataires.
- la création d'un nouveau pôle scolaire plutôt qu'une réhabilitation très coûteuse de l'école maternelle actuelle afin de faire face à l'augmentation continue du nombre d'enfants scolarisés depuis quelques années.